

Inflation+ 2020



- Le capital investi est garanti à l'échéance, sauf en cas de défaut de l'émetteur
- L'investisseur supporte le risque de crédit de l'émetteur, Crédit Agricole CIB
- Un horizon de placement conseillé de 8 ans
- Une période de souscription comprise entre le 24 mai 2012 et le 28 juin 2012
- Enveloppe et souscription limitées
- Éligible aux comptes titres et à l'assurance vie

Cette brochure commerciale a été communiquée à l'AMF conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF.



Inflation+ 2020 est une obligation de droit français émise par Crédit Agricole CIB. Elle est proposée en compte-titres ou comme unité de compte au sein de votre contrat d'assurance vie, de capitalisation.

Ce produit de placement offre un gain à l'échéance compris entre 29.60% et 56.00%, en fonction des niveaux d'inflation constatés annuellement, sauf défaut ou faillite de l'émetteur (équivalent à un taux de rendement annuel respectif de 3,29% et 5,71%).

Les taux de rendement présentés dans cette brochure sont hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement pour les clients ayant souscrit pendant la période de souscription, hors défaut de Crédit Agricole CIB.

Points clés

Ce placement est une **obligation de droit français** émise par Crédit Agricole CIB, en Euro et de **maturité huit ans**.

Mécanisme de calcul des gains

Cette obligation ne verse aucun gain entre la date d'émission de l'obligation et la date d'échéance (exclue). Le gain sera calculé annuellement selon la formule ci-après et la somme des huit gains constatés sera payée à l'échéance:

- La valeur de **l'inflation UEM** hors tabac, non révisée, est constatée annuellement et majorée de 1,00%
- Si la valeur ainsi obtenue est comprise entre 3,70% et 7,00%, elle sera retenue pour l'année concernée;
- Si cette valeur est inférieure à 3,70%, le gain de la période concernée sera égal à 3,70%
- Si cette valeur est supérieure à 7,00%, le gain de la période concernée sera égal à 7,00%.

Mécanisme de remboursement à la date d'échéance

A la date d'échéance, et en absence de défaut de Crédit Agricole CIB le capital initialement investi sera intégralement remboursé par l'émetteur à l'investisseur, en plus de la somme des huit gains constatés à la fin de chaque année de la vie de l'obligation.

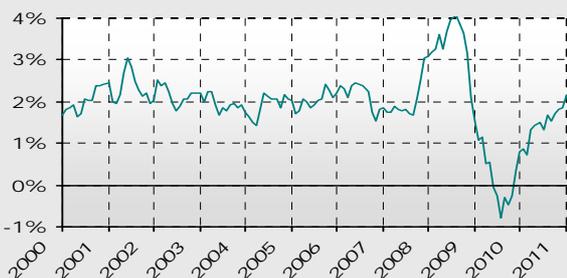
Qu'est-ce que l'inflation UEM hors tabac?

L'inflation, c'est l'augmentation du niveau général des prix sur une période. En zone-euro l'inflation est mesurée par l'évolution de l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) hors tabac, indice calculé et publié par l'Eurostat à la base d'une méthodologie statistique harmonisée pour tous les Etats membres de la zone euro. Le IPCH est l'indice utilisé par la BCE pour définir et évaluer la stabilité des prix.

Exemple : Inflation UEM avril 2013 = $\frac{IPCH_{avril2013}}{IPCH_{avril2012}} - 1$

Inflation UEM: niveaux historiques

Les données historiques ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Source: Bloomberg

Quels sont les facteurs qui influencent l'évolution de l'inflation ?

L'évolution de l'inflation dépend de facteurs intérieurs et de facteurs externes. Les facteurs intérieurs avec un fort impact sont: l'évolution du coût unitaire du travail (croissance salariale, productivité), des marges des entreprises, des anticipations de l'inflation et l'augmentation/baisse d'impôts (TVA...). Les facteurs externes qui jouent le plus sur l'évolution de l'inflation sont les prix de l'énergie, des matières premières et les niveaux de taux de change (via les prix des biens importés).

Inflation+ 2020

Inflation+ 2020 offre un taux de rendement minimum et vous protège contre une augmentation limitée de l'inflation au cours de la vie de l'obligation. Ce placement, à capital garanti à échéance, offre des gains annuels compris entre 3,80% et 7,00% sur 8 ans, calculés tous les ans et payés à l'échéance.

Description - Ceci est une description simplifiée.

Ce document doit être lu conjointement avec le prospectus d'émission qui vous sera fourni sur simple demande.

Type :	Obligation de droit français en EUR
Emetteur :	Crédit Agricole CIB S&P : A (23/01/2012); Moody's :Aa3 (16/02/2012); Fitch : A+(14/12/2011)
Durée conseillée:	8 ans
Remboursement :	100% (capital garanti à échéance)
Païement de gain :	La somme des gains annuels est versée à l'échéance des 8 ans

Gain (p.a.):	Inflation UEM + 1,00% Gain annuel minimum de 3,70% & gain annuel maximum de 7,00%
---------------------	--

Avec: Inflation UEM : inflation UEM hors tabac, indice non révisé publié par Eurostat.
 Inflation UEM est constaté à chaque fin de période de gain et correspond à l'évolution de l'indice des prix (IPCH) d'une année sur l'autre. Le gain annuel constaté en juin de l'année N sera basé sur l'inflation UEM du mois de mars de cette même année.
 Exemple: pour le calcul du premier coupon constaté en juillet 2013, Inflation UEM correspond à l'Inflation UEM d'avril 2013, reflétant l'évolution de l'indice des prix entre avril 2012 et avril 2013. Ce chiffre est publié en mai 2013.
 Ticker Bloomberg: CPXTEMUY Index
 Toutes les données sont disponibles sur le site eurostat :
<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/refreshTableAction.do?tab=table&plugin=0&pcode=teicp240&language=fr>

Pour Information: Inflation UEM hors tabac de avril 2012 = 2,6%, ce chiffre correspond à l'évolution de l'indice des prix IPCH entre avril 2011 et avril 2012.

Avantages

- Le capital investi est garanti par l'émetteur à l'échéance, sauf en cas de défaut de celui-ci.
- Un taux de rendement minimum est constaté indépendamment du niveau de l'inflation, tout gain annuel sera d'au moins 3,70%.
- Cette obligation permet de surperformer l'inflation de 1,00% et peut être considérée comme une protection en cas de hausse limitée de l'inflation.
- L'horizon du placement est connu à l'avance.

Inconvénients

- Les gains sont plafonnés, une hausse de l'inflation UEM au-delà de 6,00% n'induirait pas de gains supérieurs à 7,00%.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit en cas de demande de remboursement avant la Date d'Echéance de l'Obligation).
- En cas de revente anticipée, il existe un risque de perte en capital, le remboursement du capital initialement investi ne pourra être garanti et dépendra des conditions de marchés en vigueur au moment du rachat.

Illustration du mécanisme – Scenarii

Les exemples de scenarii théoriques ci-après sont donnés exclusivement à titre indicatif, afin de mieux comprendre le mécanisme de l'investissement proposé. Dans le cadre de ces scenarii, les niveaux de l'inflation sont aléatoires et ne reflètent en aucun cas nos prévisions.

Scenario déflationniste

inflation basse et négative

Hypothèse: l'inflation UEM, hors tabac, est à des niveaux très bas voire négatifs sur la période.

Le gain annuel sera de 3,70% (p.a.) pendant toute la vie de l'obligation, la somme des gains payée à l'échéance sera de 29.60%.

Le Taux de Rendement Annuel serait de 3,29% dans ce scénario.

Année	Indicateur d'Inflation	Gain
1	1,90%	3,70%
2	1,50%	3,70%
3	0,50%	3,70%
4	-0,50%	3,70%
5	-1,00%	3,70%
6	-1,50%	3,70%
7	-0,50%	3,70%
8	0,50%	3,70%
Somme des gains		29.60%

Scenario « neutre »

inflation entre 1.9% et 5.3%

Hypothèse: l'inflation UEM, hors tabac, augmente progressivement mais ne dépasse pas 6,00%.

Le gain annuel sera de 3,70% (p.a.) les deux premières années et fluctuera entre 3,70% et 7,00% pour le reste de la vie de l'obligation. La somme des gains payée à l'échéance sera de 37.80%.

Le Taux de Rendement Annuel serait de 4,08% dans ce scénario.

Année	Indicateur d'Inflation	Gain
1	1,90%	3,70%
2	2,50%	3,70%
3	3,10%	4,10%
4	3,50%	4,50%
5	3,70%	4,70%
6	4,10%	5,10%
7	4,70%	5,70%
8	5,30%	6,30%
Somme des gains		37.80%

Scenario inflationniste

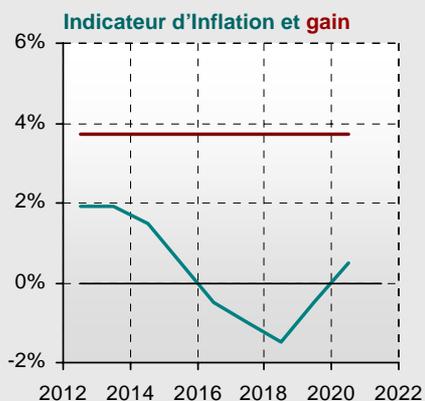
très forte hausse de l'inflation

Hypothèse: l'inflation UEM, hors tabac, augmente progressivement pour atteindre des niveaux de 8,0%.

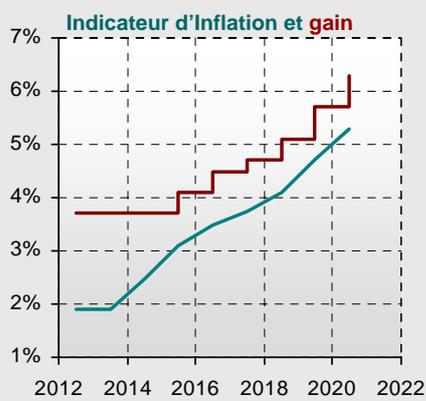
Le gain annuel sera de 3,70% (p.a.) la première année, puis égal au niveau de l'inflation plus le pick-up et au niveau plafond – 7,00%.

Le Taux de Rendement Annuel serait de 4,91% dans ce scénario.

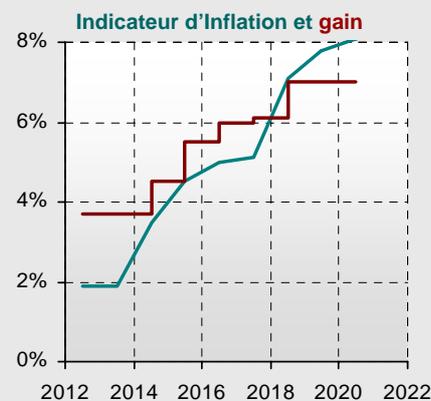
Année	Indicateur d'Inflation	Gain
1	1,90%	3,70%
2	3,50%	4,50%
3	4,50%	5,50%
4	5,00%	6,00%
5	5,10%	6,10%
6	7,10%	7,00%
7	7,80%	7,00%
8	8,10%	7,00%
Somme des gains		46,80%



TRA brut = 3,29%



TRA brut = 4,08%



TRA brut = 4,91%

Scénario de Défaut de Crédit Agricole CIB:

le capital investi ne sera plus garanti à l'échéance et il existe donc un risque de perte en capital.

Les montants de remboursement et les taux de rendement annuel sont hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement.



SPÉCIFICITÉS ASSURANCE VIE

L'Obligation Inflation+ 2020 peut être choisie comme support en unité de compte dans des contrats d'assurance vie ou de capitalisation. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leurs valeurs. La valeur de l'obligation prise en compte pour la conversion en nombre d'unité de compte est la valeur d'émission de l'obligation.

L'Obligation proposée en qualité d'unité de compte, est soumise au risque de défaut de Crédit Agricole CIB et à la perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance de l'Obligation Inflation+ 2020.

Conflits d'intérêt potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement peut décider d'acquiescer le titre de créance.

La valeur de l'Obligation Inflation+ 2020 retenue pour la valorisation du contrat d'assurance-vie et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligataire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Vous pouvez l'obtenir en vous rapprochant de votre conseiller.

Les prélèvements (les frais et le cas échéant la cotisation décès) liés au contrat d'assurance vie ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à l'Obligation Inflation+ 2020.

Pour un contrat dont les prélèvements sont de 1,00%, le taux de rendement net annuel et le remboursement net sont, selon les scénarios présentés ci-avant, comme suit :

	Scénario déflationniste	Scénario neutre	Scénario inflationniste
Taux de rendement net annuel	2.261%	3.048%	3.866%
Taux de rendement brut annuel	3.294%	4.089%	4.916%
Remboursement net à l'échéance	119.581%	127.148%	135.452%
Remboursement brut à l'échéance	129.600%	137.800%	146.800%

Les prélèvements propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur Notice d'Information.

Ces exemples de taux de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales.

L'Obligation Inflation+ 2020 en tant qu'unité de compte de contrats d'assurance vie bénéficiera de la fiscalité spécifique de ces derniers. Pour une information complète sur la fiscalité des contrats d'assurance, voir leur Notice d'Information.

Caractéristiques principales

Type	Obligation au sens du droit français
Emetteur	Crédit Agricole CIB S&P : A (23/01/2012); Moody's :Aa3 (16/02/2012); Fitch : A+(14/12/2011)
Prospectus :	Les conditions complètes régissant ces Obligations sont soumises entièrement aux termes et conditions détaillés du prospectus d'émission daté du 29 juin 2012 (jour précédent l'émission) et dans le Document de Base du Structured Medium Term Note Programme de droit français daté du 22 juillet 2011. Ces documents sont gratuitement disponibles auprès de votre courtier ou agent proposant cette offre. Se référer à l'Avertissement page 8 pour plus de détails sur le prospectus et l'autorité compétente.
Description du produit:	Obligation à capital garanti à l'échéance, sauf en cas de défaut de l'émetteur. L'intérêt est payé in fine et est indexé à l'inflation UEM, avec des niveaux minimum et maximum connus Inflation UEM + 1,00% avec gain annuel minimum de 3,70% & gain annuel maximum de 7,00%
Indice de Référence	Inflation UEM hors tabac, en année glissante pour l'année en cours, non révisé, convention « M-3 ».
Devise	EURO
Date d'Emission	2 juillet 2012
Date d'Echéance	2 juillet 2020
Période de souscription	du 24 mai 2012 au 28 juin 2012 à 17h00. Il est prévu que la période de souscription sera arrêtée dès que le Montant Total Maximum sera atteint.
Montant Total Maximum	30.000.000 EUR soumis à modification en cours de commercialisation si les conditions de marché le permettent
Investissement minimum	1 000 EUR
Code ISIN	FR0011258540
Prix d'émission	100%
Distribution des Obligations	Les Obligations peuvent être souscrites en comptes titres distribués par les Distributeurs ou adossées à des contrats d'assurance vie dont la distribution sera assurée par les Caisses Régionales du Crédit Agricole.
Distributeurs	Les différents réseaux de distribution des contrats de PREDICA sont les Caisses Régionales du Crédit Agricole.
Commission de distribution	Crédit Agricole CIB paiera au distributeur une rémunération maximum équivalente à 1,50% du montant nominal des titres effectivement placés.
Liquidité	Quotidienne sur Euronext Paris, organisée par deux animateurs de marché
Fiscalité	La fiscalité applicable est celle spécifique aux contrats d'assurance vie ou aux comptes titres.
Règlement / Livraison	Euroclear France
Cotation	Euronext Paris

L'investisseur qui souhaite investir sur ce support financier recevra le résumé du prospectus d'émission, afin d'en prendre connaissance avant de prendre sa décision.

L'attention de chaque investisseur est plus particulièrement attirée sur le fait que cette fiche d'information revêt le caractère d'une présentation commerciale.



FACTEURS DE RISQUES DE Inflation+ 2020

L'attention des investisseurs est attirée sur les Facteurs de Risques figurant dans le prospectus d'émission. Ces risques sont notamment :

Risque relatif au défaut de l'Emetteur :

Les Obligations sont soumises au risque de défaut ou de faillite de l'Emetteur. En cas de défaut ou de faillite de l'Emetteur le remboursement pourra être inférieur à la formule décrite ci-dessus. Les investisseurs peuvent perdre la totalité de leur investissement initial.

Risque relatif au remboursement anticipé de l'Obligation Inflation+ 2020

Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait qu'en cas de demande de remboursement anticipé de leur contrat d'assurance vie ou revente direct dans le cadre des comptes titres l' Obligation Inflation+ 2020 devra être remboursée avant sa Date d'Echéance, le montant de remboursement dépendra des conditions de marchés au moment de cette demande. En effet la valeur sur le marché secondaire de l'obligations Inflation+ 2020 peut, pendant sa durée de vie, être inférieure à sa valeur initiale. Le remboursement du capital initialement investi n'est garanti qu'à la Date d'Echéance.

Les Obligations ne sont pas nécessairement adaptées à tous les investisseurs :

L'investissement dans les Obligations implique une connaissance et une expérience des transactions sur les marchés de capitaux et des obligations ainsi qu'une correcte évaluation des risques inhérents aux Obligations.

Les investisseurs ne devront prendre leur décision qu'après une étude approfondie des informations contenues dans le Prospectus, et dans les documents qui y sont incorporés par référence, et des informations d'ordre général relatives aux Obligations. Les investisseurs potentiels devront s'assurer qu'ils disposent de ressources financières suffisantes pour supporter les risques inhérents à l'acquisition des Obligations. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de comprendre parfaitement la nature des Obligations et des risques qui en découlent, et de vérifier l'adéquation d'un tel investissement au regard de leur situation financière et de procéder à leur propre analyse (seuls ou avec l'assistance de leur(s) conseil(s), des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires relatifs à l'acquisition d'Obligations).

De même, les investisseurs potentiels devront être capables d'évaluer (seuls ou avec l'assistance d'un conseiller financier), les évolutions économiques et autres facteurs qui pourraient affecter leur investissement et leur capacité à supporter les risques qui en découlent.

Les activités d'investissement de certains investisseurs sont soumises à des lois et règlements spécifiques, ou à l'examen ou au contrôle par certaines autorités. Chaque investisseur potentiel doit consulter ses propres conseils juridiques pour déterminer si, et dans quelle mesure, il peut légalement acheter des Obligations, les Obligations peuvent servir de garantie pour diverses formes d'emprunts et si d'autres restrictions s'appliquent pour l'achat ou la mise en garantie des Obligations.

Les investisseurs doivent s'assurer de comprendre la nature de ces Obligations et être conscients des risques inhérents à cet investissement.

AVERTISSEMENT

Les éléments ci-dessus ne constituent qu'un résumé des informations contenues dans le « Prospectus » composé du (i) Prospectus de Base du Programme d'Emissions de titres structurés de 25.000.000.000 d'euros de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et ses filiales en date du 22 juillet 2011 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF ») au Luxembourg, (ii) ses suppléments et (iii) des Conditions Définitives de l'Emission (ensemble la « Documentation Juridique »). En cas de divergence entre le présent document et la Documentation Juridique, cette dernière prévaut.

A la demande de l'émetteur, la CSSF a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France (« AMF ») un certificat attestant que la Documentation Juridique a été rédigée conformément à la Directive 2003/71 du 4 novembre 2003. Le Prospectus est disponible sur le site internet de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (www.ca-cib.fr/metiers/derives-actions) et sur le site internet de la bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Le résumé du Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Ce document à caractère non contractuel a été réalisé par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) conformément à l'article 212-28 de son règlement général. Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans le prospectus d'émission des Titres.

Ce document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en France en vue de l'achat ou de la vente du ou des produits qui y sont décrits. Les informations contenues dans le présent document sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle.

Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base.

Ce produit est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France pour une souscription en compte-titres et/ou dans le cadre d'une offre se rapportant à un contrat d'assurance sur la vie ou à un contrat de capitalisation se référant à des unités de compte (tel que visé dans le Code des assurances français). Dans ce deuxième cas, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou du contrat de capitalisation sur le produit en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir, en cas de décès ou rachat avant le terme du placement, une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou au contrat de capitalisation. Les conditions de souscription à ce contrat d'assurance vie ou à ce contrat de capitalisation et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales dudit contrat valant note d'information.

Avant tout investissement dans le produit, vous devez examiner la compatibilité d'un investissement dans le produit au regard de votre propre situation financière et patrimoniale et de votre objectif d'investissement; vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents.

Les titulaires des titres sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs en une masse représentée par des personnes visées dans les Conditions Définitives.

Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à toute personne qui souhaite investir dans ce produit de s'assurer qu'elle est autorisée à investir dans ce produit. Ce document n'est pas destiné à être distribué aux Etats-Unis et/ou à des *US Persons* ou dans des Etats où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du *U.S. Securities Act de 1933*, tel que modifié.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Elles sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché. L'information contenue dans ce document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs.

Crédit Agricole Corporate & Investment Bank est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en France.